

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 juin à 20 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Jérémy TRACQ, président.

La convocation a été envoyée en date du 27 mai 2026.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Cédric BERMOND, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Blandine CHARVOZ, François CHEMIN, Frédéric CHICOT, Jean-Marc COUVERT, Clotilde DUCROUX VERNIER, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Cédric GUEHO, Claudine LANFREY, Catherine PASTEL, Denis PASTEL, Aurore PETIT, Laurent POUPARD, Jean-Claude RAFFIN, Magali ROUARD, Karine ROUTIN, Bernard ZIZEK.

Absents : David BRUBALLA, Sophie CHARVOZ, Christian CHIALE, Elodie FAVRE, Pascal LAGLERA, Maryvonne ROBIN.

Procurations : David BRUBALLA à Eric FELISIAK
Sophie CHARVOZ à Laurent POUPARD
Christian CHIALE à Denis PASTEL
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 24

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 28

Monsieur Cédric BERMOND a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Services de transports intercommunaux de personnes
- Grille tarifaire Eté 2026

Monsieur Eric FELISIAK, Vice-président, présente à l'assemblée le projet de grille tarifaire relative à la mise en œuvre des services de transports intercommunaux de personnes durant l'été 2026.

Monsieur le président demande à l'assemblée de délibérer.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la grille tarifaire proposée pour l'été 2026 dans les conditions suivantes :

• **Conditions d'accessibilité aux services portés**

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 073-200070340-20260603-2026_109-DE



N°	Trajet	Type	Titres de transports admis	Tarifs	Conditions d'achat	
S52	Modane – Val Cenis Lanslebourg via Aussois	Permanente du 21/06/2026 au 04/09/2026	Titre Cars Région Savoie aller simple, aller-retour ou journée	Tarifs publics régionaux	Dans l'autocar directement auprès du conducteur ou sur https://www.cars-region-savoie.fr/ ou sur https://www.altibus.com/	TLJ de circulation sans restrictions
			Carnet de 10 tickets non nominatifs	15,00€ en plein tarif	• A l'office de tourisme • A la maison cantonale	TLJ de circulation sauf le samedi
			Pass mobilité semaine nominatif	Tarifification dans tableau ci-après	• A l'office de tourisme • A la maison cantonale	
			Pass mobilité saison nominatif	30,00€ en plein tarif	• A l'office de tourisme • A la maison cantonale	
			Forfait saison HMV 25/26	Tarifs domaines skiables de Haute Maurienne Vanoise	• Aux caisses des remontées mécaniques	
S53	Modane – Bonneval sur Arc	Permanente du 21/06/2026 au 04/09/2026	Titre Cars Région Savoie aller simple, aller-retour ou journée	Tarifs publics régionaux	Dans l'autocar directement auprès du conducteur ou sur https://www.cars-region-savoie.fr/ ou sur https://www.altibus.com/	TLJ de circulation sans restrictions
			Carnet de 10 tickets non nominatifs	15,00€ en plein tarif	• A l'office de tourisme • A la maison cantonale	TLJ de circulation sauf le samedi
			Pass mobilité semaine nominatif	Tarifification dans tableau ci-après	• A l'office de tourisme • A la maison cantonale	
			Pass mobilité saison nominatif	30,00€ en plein tarif	• A l'office de tourisme • A la maison cantonale	
			Forfait saison HMV 25/26	Tarifs domaines skiables de Haute m Maurienne Vanoise	• Aux caisses des remontées mécaniques	

Ligne 1	Modane – L'Orgère - Valfréjus – La Norma	Permanente du 1 ^{er} juillet au 31 août 2026	Ticket aller	2,50€	• Dans le bus directement auprès du conducteur • Sur l'interface de réservation de la ligne ou sur altibus.com	TLJ de circulation sans restrictions
			Ticket aller-retour	4,00€		
			Carnet de 10 tickets non nominatifs	15,00€ en plein tarif	• A l'office de tourisme • A la maison cantonale	
			Pass mobilité semaine nominatif	Tarification dans tableau ci-après	• A l'office de tourisme • A la maison cantonale	
			Pass mobilité saison nominatif	30,00€	• A l'office de tourisme • A la maison cantonale	
			Forfait saison HMV 25/26	Tarifs domaines skiables	• Aux caisses des remontées mécaniques	
Ligne 3	Bessans – Bonneval-sur-Arc – Avérole - Oulietta	Permanente du 1 ^{er} juillet au 31 août 2026	Ticket aller	2,50€	• Dans le bus directement auprès du conducteur	TLJ de circulation sans restrictions
			Ticket aller-retour	4,00€		
			Carnet de 10 tickets non nominatifs	15,00€	• A l'office de tourisme • A la maison cantonale	
			Pass mobilité semaine nominatif	Tarification dans tableau ci-après	• A l'office de tourisme • A la maison cantonale	
			Pass mobilité saison nominatif	30,00€	• A l'office de tourisme • A la maison cantonale	
			Forfait saison HMV 25/26	Tarifs domaines skiables	• Aux caisses des remontées mécaniques	
Ligne 5	Val Cenis – Lanslebourg – Mont Cenis –	Permanente du 1 ^{er} juillet au 31 août 2026	Ticket aller	2,50€	• Dans le bus directement auprès du conducteur	TLJ de circulation sans restrictions
			Ticket aller-retour	4,00€		

			Carnet de 10 tickets non nominatifs	15,00€	• A l'office de • A la maison
			Pass mobilité semaine nominatif	Tarification dans tableau ci-après	• A l'office de tourisme • A la maison cantonale
			Pass mobilité saison nominatif	30,00€	• A l'office de tourisme • A la maison cantonale
			Forfait saison HMV 25/26	Tarifs domaines skiables	• Aux caisses des remontées mécaniques

• **Tarification des titres de transport CCHMV**

Ticket aller non nominatif	2,50€
Ticket aller-retour non nominatif	4,00€
Ticket aller ou aller-retour < 2 ans non nominatif	Gratuit
Carnet de 10 tickets plein tarif non nominatif	15,00€
Carnet de 10 tickets non nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)	Gratuit
Pass mobilité semaine plein tarif nominatif	15,00€
Pass mobilité semaine moins de 2 ans nominatif	Gratuit
Pass mobilité semaine (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...) nominatif	Gratuit
Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV nominatif – tarif public	1,85€
Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV nominatif – tarif professionnel	1,70€
Pass mobilité saison plein tarif nominatif	30,00€
Pass mobilité saison moins de 2 ans nominatif	Gratuit
Pass mobilité saison (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...) nominatif	Gratuit

• **Tarif des titres unitaires Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



Vente à bord ou au guichet – ligne

ID : 073-200070340-20260603-2026_109-DE

ALLER SIMPLE ADULTE

Modane	Modane						
Le Bourget	2,30 €	Le Bourget					
Aussois	8,50 €	4,10 €	Aussois				
Sardières	8,50 €	7,70 €	4,10 €	Sardières			
Sollières	8,50 €	7,70 €	7,70 €	2,30 €	Sollières		
Termignon	8,50 €	7,70 €	7,70 €	2,30 €	2,30 €	Termignon	
Lanslebourg	12,50 €	12,50 €	7,70 €	4,10 €	4,10 €	2,30 €	Lanslebourg

ALLER SIMPLE MOINS DE 26 ANS ET SAISONNIERS – ANIMAL HORS PANIER DE TRANSPORT

Modane	Modane						
Le Bourget	1,70 €	Le Bourget					
Aussois	6,10 €	3,00 €	Aussois				
Sardières	6,10 €	5,50 €	3,00 €	Sardières			
Sollières	6,10 €	5,50 €	5,50 €	1,80 €	Sollières		
Termignon	6,10 €	5,50 €	5,50 €	1,80 €	1,80 €	Termignon	
Lanslebourg	8,90 €	8,90 €	5,50 €	3,00 €	3,00 €	1,80 €	Lanslebourg

ALLER RETOUR ADULTE

Modane	Modane						
Le Bourget	4,20 €	Le Bourget					
Aussois	15,00 €	7,30 €	Aussois				
Sardières	15,00 €	13,00 €	7,30 €	Sardières			
Sollières	15,00 €	13,00 €	13,00 €	4,00 €	Sollières		
Termignon	15,00 €	13,00 €	13,00 €	4,00 €	4,00 €	Termignon	
Lanslebourg	21,00 €	21,00 €	13,00 €	7,00 €	7,00 €	4,00 €	Lanslebourg

ALLER RETOUR MOINS DE 26 ANS ET SAISONNIERS – ANIMAL HORS PANIER DE TRANSPORT

Modane	Modane						
Le Bourget	3,20 €	Le Bourget					
Aussois	10,80 €	5,40 €	Aussois				
Sardières	10,80 €	9,40 €	5,40 €	Sardières			
Sollières	10,80 €	9,40 €	9,40 €	3,10 €	Sollières		
Termignon	10,80 €	9,40 €	9,40 €	3,10 €	3,10 €	Termignon	
Lanslebourg	15,00 €	15,00 €	9,40 €	5,20 €	5,20 €	3,10 €	Lanslebourg

Abonnement mensuel	42,00 €
Billet journée	10,50 €

Vente à bord ou au guichet – ligne

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 073-200070340-20260603-2026_109-DE



ALLER SIMPLE ADULTE

Modane	Modane								
Villarodin	4,10 €	Villarodin							
Bramans	7,70 €	2,30 €	Bramans						
Sollières	7,70 €	4,10 €	2,30 €	Sollières					
Termignon	7,70 €	7,70 €	4,10 €	2,30 €	Termignon				
Lanslebourg	12,50 €	7,70 €	7,70 €	4,10 €	2,30 €	Lanslebourg			
Lanslevillard	12,50 €	7,70 €	7,70 €	7,70 €	4,10 €	2,30 €	Lanslevillard		
Bessans	12,50 €	7,70 €	7,70 €	7,70 €	7,70 €	4,10 €	4,10 €	Bessans	
Bonneval sur Arc	12,50 €	12,50 €	7,70 €	7,70 €	7,70 €	7,20 €	7,20 €	4,10 €	Bonneval-sur-arc

ALLER SIMPLE MOINS DE 26 ANS ET SAISONNIERS – ANIMAL HORS PANIER DE TRANSPORT

Modane	Modane								
Villarodin	3,00 €	Villarodin							
Bramans	5,50 €	1,80 €	Bramans						
Sollières	5,50 €	3,00 €	1,80 €	Sollières					
Termignon	5,50 €	5,50 €	3,00 €	1,80 €	Termignon				
Lanslebourg	8,90 €	5,50 €	5,50 €	3,00 €	1,80 €	Lanslebourg			
Lanslevillard	8,90 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	3,00 €	1,80 €	Lanslevillard		
Bessans	8,90 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	3,00 €	3,00 €	Bessans	
Bonneval sur Arc	8,90 €	8,90 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	3,00 €	Bonneval-sur-arc

ALLER RETOUR ADULTE

Modane	Modane								
Villarodin	7,00 €	Villarodin							
Bramans	13,00 €	4,00 €	Bramans						
Sollières	13,00 €	7,00 €	4,00 €	Sollières					
Termignon	13,00 €	13,00 €	7,00 €	4,00 €	Termignon				
Lanslebourg	21,00 €	13,00 €	13,00 €	3,00 €	4,00 €	Lanslebourg			
Lanslevillard	21,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	7,00 €	4,00 €	Lanslevillard		
Bessans	21,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	7,00 €	7,00 €	Bessans	
Bonneval sur Arc	21,00 €	21,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	7,00 €	Bonneval-sur-arc

ALLER RETOUR MOINS DE 26 ANS ET SAISONNIERS – ANIMAL TRANSPORT

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 073-200070340-20260603-2026_109-DE



Modane	Modane								
Villarodin	5,20 €	Villarodin							
Bramans	9,40 €	3,10 €	Bramans						
Sollières	9,40 €	5,20 €	3,10 €	Sollières					
Termignon	9,40 €	9,40 €	5,20 €	3,10 €	Termignon				
Lanslebourg	15,00 €	9,40 €	9,40 €	5,20 €	3,10 €	Lanslebourg			
Lanslevillard	15,00 €	9,40 €	9,40 €	9,40 €	5,20 €	3,10 €	Lanslevillard		
Bessans	15,00 €	9,40 €	9,40 €	9,40 €	9,40 €	5,20 €	5,20 €	Bessans	
Bonneval sur Arc	15,00 €	15,00 €	9,40 €	9,40 €	9,40 €	9,40 €	9,40 €	5,20 €	Bonneval -sur-arc

Abonnement mensuel	62,00 €
Billet journée	15,50 €

Les recettes de ces titres unitaires sont perçues et gardées par la société Transdev Savoie.

• Choix relatifs à la tarification

- Les enfants de moins de 2 ans voyagent gratuitement sur les lignes 1, 3, 5, S52 et S53.
- Les animaux de petite taille, tels les chiens, chats, oiseaux, ... sont acceptés gratuitement à condition d'être transportés sur les genoux dans des paniers, ou dans des cages suffisamment enveloppées, et de ne pas salir ou incommoder les voyageurs sur les lignes S52, S53, 1, 3 et 5.
- Les chiens hors panier et de plus de 10 kilos doivent être muselés, tenus en laisse lors du trajet. Leur propriétaire doit s'acquitter d'un titre de transport à leur intention, au prix appliqué pour les passagers de moins de 26 ans sur les lignes S53 et S52 ou d'un titre de transport CCHMV (1 ticket du carnet de 10 tickets). Sur les lignes 1, 3 et 5, leur propriétaire doit également s'acquitter d'un titre de transport CCHMV à leur intention ou d'un ticket aller ou aller-retour.
- Les chiens guides d'aveugles ou de personne handicapée qui accompagnent le titulaire d'une carte spécifique ou d'invalidité sont acceptés à titre gratuit sur les lignes S52, S53, 1, 3 et 5.
- 1 ticket issu d'un carnet de 10 tickets non nominatifs donne accès à 1 trajet sur les lignes S52, S53, 1, 3 et 5.

Dès lors qu'il y a une correspondance l'utilisateur doit utiliser 2 tickets pour différentes lignes.

Exemple :

- *Modane – Bonneval-sur-arc (que ce soit via Aussois ou via Bramans) = utilisation ligne S53 uniquement = 1 ticket*
- *Modane – Bonneval-sur-arc via Aussois = utilisation ligne S52 puis ligne S53 = 2 tickets*
- *La Norma – Val-Cenis via Villarodin = utilisation Ligne 1 puis S53 = 2 tickets.*

- **Perception des recettes**

- Pour toutes les lignes, les recettes perçues par l'office de tourisme HMV dans le cadre de la vente de carnets de 10 tickets non nominatif ou pass mobilité (saison ou semaine) seront reversées à la CCHMV dans le cadre de la convention de mandat CCHMV / SPL HMVT.
- Pour la ligne 1, les recettes dans le cadre de la vente de tickets aller et aller-retour seront perçues par le prestataire et reversées à la CCHMV conformément à la convention de mandat CCHMV / Société Transdev Savoie.
- Pour la ligne 3, les recettes dans le cadre de la vente de tickets aller et aller-retour seront perçues par le prestataire et reversées à la CCHMV conformément à la convention de mandat CCHMV / Société Transarc.
- Pour la ligne 5, les recettes dans le cadre de la vente de tickets aller et aller-retour seront perçues par le prestataire et reversées à la CCHMV conformément à la convention de mandat CCHMV / CB Autocars

- **Récapitulatif des titres vendus par chaque vendeur**

- CCHMV (maison cantonale) :
 - Pass mobilité semaine nominatif
 - Pass mobilité semaine nominatif moins de 2 ans
 - Pass mobilité semaine nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
 - Pass mobilité saison nominatif
 - Pass mobilité saison nominatif moins de 2 ans
 - Pass mobilité saison nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
 - Carnet de 10 tickets non nominatif
 - Carnet de 10 tickets non nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
- OT HMV :
 - Carnet de 10 tickets non nominatif
 - Carnet de 10 tickets non nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, agents de la CCHMV ou du CIAS...)
 - Pass mobilité saison nominatif
 - Pass mobilité saison nominatif moins de 2 ans
 - Pass mobilité saison nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
 - Pass mobilité semaine nominatif
 - Pass mobilité semaine nominatif moins de 2 ans
 - Pass mobilité semaine nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
 - Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV
- Sociétés Transdev Savoie, Transarc et CB Autocars : tickets aller et aller-retour.

- **Charge** Monsieur le président et le comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 08 juin 2026.

Le secrétaire de séance
Cédric BERMOND



Le Président
Jérémy TRAGO

